



MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

ARRETE N°2026-027

ROUTES BARREES TEMPORAIREMENT
RUES 9 SEPTEMBRE, DE GAULLE et BONAPARTE

Le Maire de la Commune de Propriano ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;

Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;

Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;

Vu l'arrêté N° 2026-012 en date du 08 avril 2026, portant délégation de fonction et signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ; Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI étant habilité à signer les documents relatifs au plan de circulation ;

Vu la demande de l'Entreprise SOTRAVOS sis : Lieu-dit Suaralta 20167 SARROLA CARCOPINO, afin d'effectuer des travaux marquage au sol, dans le cadre de la requalification des voiries communales sis : Rues du 9 septembre et de Gaulle - 20110 PROPRIANO.

ARRETE

-Article 1^{er} : En raison des dits travaux de marquage au sol, le **Mercredi 17 juin 2026 de 05h00 à 10h00 au plus tard, la circulation sera temporairement interdite, rue du 9 septembre, rue de Gaulle et rue Bonaparte.**

Compte tenu de cette interdiction de circulation, une déviation pour accéder au centre-ville est mise en place **PAR LE PARKING DU PORT DE PLAISANCE** (30 minutes gratuites).

-Article 2 : Les différents panneaux de signalisation de réglementation de la circulation et de déviation seront posés par les entreprises en charge des travaux.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

-Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 16 juin 2026
Le premier adjoint

Jean-Baptiste OLLANDINI